

Envoyé en préfecture le 25/02/2016

Reçu en préfecture le 25/02/2016

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20160217-16_05-DE



N° 16.05
ATTRIBUTION MARCHÉ
TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 février
Le bureau dûment convoqué le
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 15.13 du 13 avril 2015
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN
Madame Pascale BIDARD
Monsieur Marc BERNARD
Monsieur Jean-Marie BOSCH
Monsieur André QUEMIN
Monsieur Jean-Pierre LOVET

Il est exposé :

Le présent marché a pour objet le traitement des déchets verts et des souches provenant des déchèteries

L'opération est décomposée en 6 lots qui seront attribués indépendamment :

- **Lot n°1** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Jons, Colombier-Saugnieu, Optevoz, La Balme les Grottes, Saint Laurent de Mure et St Romain de Jalionas.
- **Lot n°2** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Saint Quentin Fallavier, Villefontaine et Valencin.
- **Lot n°3** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de St Georges d'Espéranche Panossas, l'Isle d'Abeau, Bourgoin Jallieu, Roche, Ruy Montceau, Satolas-et-Bonce, Nivolas Vermelle.
- **Lot n°4** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries Chateauvillain, Biol et St Victor de Cessieu.
- **Lot n°5** : Traitement des souches provenant des déchèteries de Saint-Laurent de mure, Colombier-Saugnieu, Satolas-et-Bonce, La Balme-les-Grottes et Saint-Romain-de-Jalionas
- **Lot n°6** : Traitement des souches provenant des déchèteries de Saint-Georges d'Espéranche, Villefontaine et Nivolas-Vermelle

Le marché a été conclu selon la procédure de la Commission d'appel d'offres

A l'issue de la procédure, des réunions et négociations effectuées par la commission MAPA chargée du dossier, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

N° Lot	Attributaire	Cout unitaire / € HT la tonne	Montant total estimé € HT
1	Confluence Amendements	. Déchets non broyés : 28,00€ . Déchets verts broyés : 20,00€	162 000,00€ 20 000,00€
2	Semidao	25,00€	130 000,00€
3	Gie Agro Compost	30,00€	255 000,00€
4	Veolia	36,50€	36 500,00€
5	Confluence Amendements	31,00€	13 950,00€
6	Pépinières de Saint-Ex	52,00€	3 475,00€

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

Envoyé en préfecture le 25/02/2016

Reçu en préfecture le 25/02/2016

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20160217-16_05-DE

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 17 février 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

